



Ajout de clause suspensive sur acte de caution solidaire

Par **vira33**, le **06/12/2015 à 09:06**

Peut on ajouter des clauses suspensives sur un acte de caution solidaire ?

On m a demande de me porter caution solidaire pour une location de maison pour le frere de mon mari et je souhaite ajouter sur l acte de caution fourni par l agence immobiliere :

"... je soussignee Mme xxxx declare, sous reserve de non separation et/ou divorce d avec le garant M xxxx mon epoux, me porter caution solidaire"

Peut on ajouter cette clause ?

Egalement peut on demander une lettre d engagement a la personne pour laquelle je me porterai caution, stipulant :

- 1 - qu elle s engage au remboursement de l integralite des sommes dues au caution en cas de recours par le bailleur au garant,
- 2 - qu elle s engage a donner conges de la location objet de la caution en cas de separation et/ou divorce des contractants du bail et a liberer le caution de ses obligations .

Par **janus2fr**, le **06/12/2015 à 11:47**

Bonjour,

Le plus simple est de refuser de vous porter caution, car je doute que le bailleur accepte votre projet...

Par **youris**, le **06/12/2015 à 12:18**

bonjour,

se porter caution en famille est souvent une source de conflit.

si vous refusez de vous porter caution, vous vous fâchez avec le membre de la famille qui vous le demande.

si vous acceptez et que vous devez payer, vous vous fâchez avec cette personne.

quand on decide d'être caution, il faut envisager d'avoir un jour à payer.

salutations

Par **vira33**, le **06/12/2015** à **14:44**

Merci de vos reponses.